

TABLE DES MATIERES.

| 1824. | <i>Page.</i> |
|--|--------------|
| Acte pour autoriser le Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement de la Province, de remettre les effets et vaisseaux saisis, aux propriétaires ou propriétaires, aux termes et conditions y mentionnés. | 583 |
| Acte pour valider certains Actes, Accords par écrit, et Contrats de Mariage sous Seing privé, ci-devant passés et exécutés dans le District Inférieur de Gaspé, et qui suppléé au défaut de Notaires résidens dans le dit District Inférieur. | 587 |
| Acte qui autorise les Commissaires chargés de la confection du Canal, entre Lachine et Montréal, de faire un Emprunt pour cette fin, et qui établit des Taux de Péage pour passer sur icelui. | 597 |
| Acte pour pourvoir des moyens plus efficaces que ceux ci-devant employés à l'effet de forcer les Défendeurs résidens en différens Districts, et qui devoient être joints dans la même cause, à comparoitre dans la Juridiction convenable. | 603 |
| Acte pour amender certaines parties d'un Acte passé dans la quarante-et-unième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, chapitre dix-sept, qui ordonne de tenir des Cours de circuit dans les Maisons d'Ecole érigées en vertu du dit Acte. | 605 |
| Acte pour régler la manière dont les Juges de Paix rendront compte annuellement des amendes et pénalités par eux imposées et levées suivant la loi, et pour d'autres fins. | 607 |
| Acte pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples Règlemens concernant les arpenteurs et la Mesure des Terres. | 615 |
| Acte qui autorise la vente, et permet de disposer de certains effets non réclamés, et restant en la possession des Greffiers de la Paix en cette Province. | 629 |
| Acte pour abroger un certain Acte y mentionné, et pour abroger en partie un certain autre Acte y mentionné, et pour pourvoir plus amplement à la manière de préparer, paqueter et inspecter le bœuf et le lard destinés à être exportés. | 633 |
| Acte pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, qui a rapport à l'Inspection du Poisson et de l'Huile, destinés à être exportés. | 643 |
| Acte pour étendre les Provisions de deux Actes y mentionnés, pour la décision sommaire des Petites Causes, au District Inférieur de Saint François, et pour confirmer certains Jugemens et Procédures des Commissaires en icelui. | 645 |
| Acte pour encourager les progrès des Arts utiles en cette Province. | 649 |
| Acte pour autoriser le Président et les Syndics de la Commune de la Seigneurie de la Baie Saint Antoine, communément appelée Baie du Febvre, à terminer certaines disputes relativement aux limites de la dite Commune, et pour d'autres objets y appartenant. | 657 |
| Acte concernant la Commune de la Seigneurie d'Yamaska. | 661 |